COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO

Journalistes entravés par des forces de l'ordre en manifestation : nous déposons plainte contre X

Ces dernières semaines, d'importants mouvements de mobilisation sociale ont donné lieu à de nombreuses manifestations en France. Dans ce contexte, le travail des journalistes est plus que jamais indispensable pour documenter les événements, rendre compte des revendications exprimées, mais aussi témoigner du déroulement des opérations de maintien de l'ordre et permettre aux citoyens d'être pleinement informés.

Or, alors même que leur présence est essentielle à l'exercice du débat démocratique, les journalistes font régulièrement l'objet d'insultes, de menaces, de violences physiques et d'obstacles à la prise d'images ou à la couverture des événements. Ces cas se multiplient, ne peuvent plus être considérés comme de simples incidents isolés, et appellent une réponse judiciaire ferme et à la hauteur de leur gravité.

C'est dans ce contexte que sept journalistes, défendus par Maître Louise El Yafi, ont déposé plainte hier, 10 novembre, devant le procureur de la République de Paris, afin de dénoncer les violences et entraves commises à leur encontre par des membres des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions.
Nous, organisations syndicales de journalistes, SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO, sommes plaignants à leurs côtés.

La liberté de la presse est un droit fondamental et l'une des conditions essentielles de toute société démocratique. L'empêcher entrave le droit de chacun d'être informé.

Les journalistes doivent pouvoir couvrir les manifestations, y compris les opérations de maintien de l'ordre, librement, sans subir de pressions, de menaces ou de violences de la part de ceux-là mêmes qui sont chargés d'assurer la sécurité publique. Il est particulièrement grave que des agents investis de l'autorité publique puissent être mis en cause pour des comportements portant atteinte à l'exercice d'une liberté fondamentale, et cela en négation du Schéma national de maintien de l'ordre (SNMO) qui en 2021 a affirmé le rôle protecteur des forces de l'ordre vis à vis des journalistes, sur les manifestations.

Face à la répétition de ces faits, l'impunité ne peut pas être une réponse. Les violences et entraves dénoncées doivent faire l'objet d'investigations effectives, indépendantes et approfondies, permettant d'en identifier les auteurs et, le cas échéant, d'engager leur responsabilité pénale. Cette plainte collective vise à mettre fin à la banalisation des violences et des entraves policières contre les journalistes, à ce que les responsabilités puissent être établies, et à obtenir une réponse judiciaire à la hauteur de la gravité de ces atteintes à la liberté de la presse. **Nous, organisations syndicales de journalistes, appelons l'ensemble de la profession à nous remonter les cas d'entraves subies et à porter plainte.**

Paris, le 11 novembre 2026